

Prépa-Talents

1^{ère} classe

Observatoire de la formation

Depuis 2021, la Classe Préparatoire Talents du Service Public (TSP) prépare de jeunes diplômés aux épreuves écrites et orales des différents concours de catégorie A et B de l'administration pénitentiaire. Cette préparation est réservée à un public extérieur à l'administration pénitentiaire qui, en raison de son profil, de critères de ressources, de mérite et de motivation, est éligible au dispositif d'égalité des chances dans l'accès aux fonctions publiques.

Ces auditeurs bénéficient d'enseignements dans des disciplines diverses telles que le droit pénal et la procédure pénale, le droit public, le droit pénitentiaire, la criminologie ou encore la culture générale. Ils se verront également proposer des préparations à l'oral et à l'écrit dans les conditions des concours.



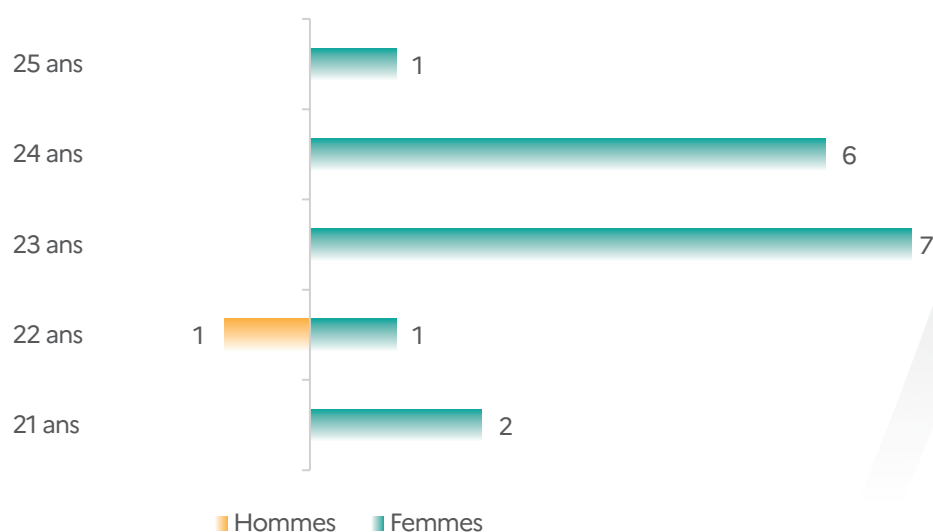
SEPTEMBRE 2021

À RETENIR

- > 19 élèves entrés dans la prépa-talents le 31 août 2021 pour une durée d'un an
- > 19 répondants, soit un taux de retour de 100%
- > 18 femmes et 1 homme
- > Âge moyen : 23 ans
- > Principal diplôme : Bac+5 (majoritairement en droit)
- > Premiers concours visés : CPIP et DSP
- > Premières motivations : la réinsertion des personnes détenues / la prévention de la récidive, et l'évolution de carrière / la stabilité de l'emploi.

Profil sociodémographique

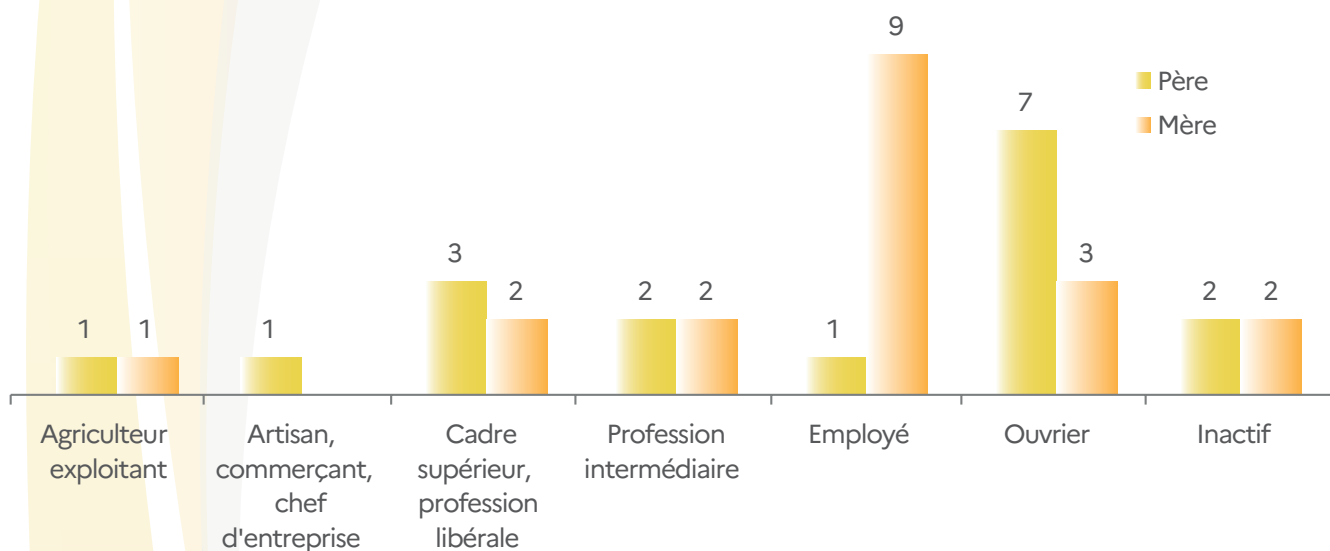
Graphique 1 : Répartition par genre et par âge – Effectifs



La première classe prépa-talents compte 19 auditeurs, dont 18 femmes et 1 homme. Depuis sa création en 2008, la CPI (Classe Préparatoire Intégrée) avait toujours accueilli un public majoritairement féminin : 86% de femmes au total sur l'ensemble des promotions. La classe prépa-talents, qui en prend la suite, continue dans cette lancée.

Les auditeurs sont âgés de 23 ans en moyenne, et les âges les plus représentés sont les 23 et 24 ans. Par ailleurs, l'ensemble des répondants est célibataire.

Graphique 2 : Appartenance socio-professionnelle des parents - Effectifs

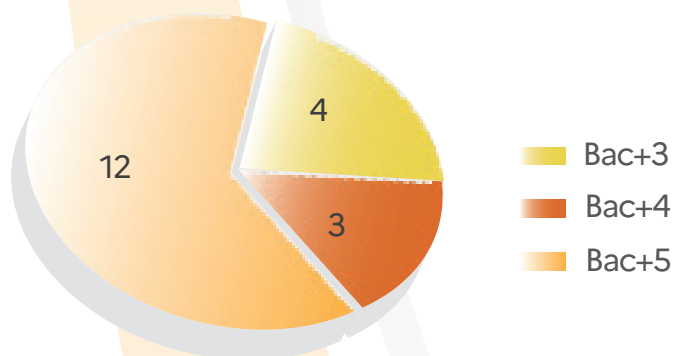


Les origines sociales des participants sont assez hétérogènes, puisque toutes les catégories socioprofessionnelles ont été mentionnées. Les plus représentées sont celles des employés et des ouvriers (10 citations chacune au total). Suivent les cadres (5 mentions), les professions intermédiaires (4) et les inactifs (4). Les autres catégories socioprofessionnelles sont citées 1 à 2 fois chacune.

Par ailleurs, sur les 19 participants, 15 ont bénéficié d'une bourse délivrée sur critères sociaux durant leurs études supérieures, 4 ont obtenu une aide au mérite et un élève a disposé d'une autre bourse. Quatorze personnes sont bénéficiaires de l'allocation pour la diversité.

Parcours scolaire et professionnel

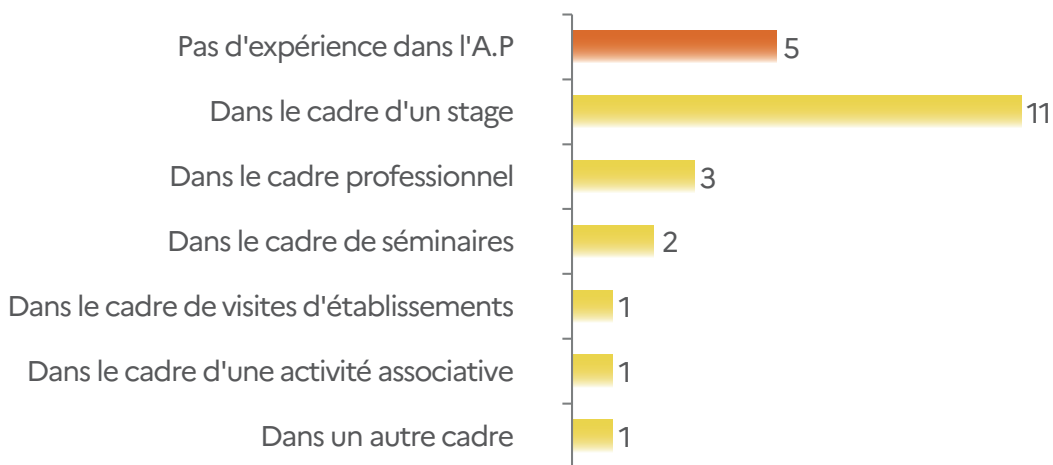
Graphique 3 : Diplôme le plus élevé obtenu - Effectifs



La plupart des auditeurs sont titulaires d'un diplôme de niveau bac+5 (12 élèves sur 19). Quatre ont validé un bac+3 et trois un bac+4. Les auditeurs sont ainsi surdiplômés, compte tenu du niveau requis pour se présenter aux concours de catégorie A et B de l'administration pénitentiaire (bac+3).

Les spécialités des diplômes sont très peu variées : 15 auditeurs sont issus de la filière droit, 2 de la filière des sciences économiques, un a étudié les sciences humaines et un autre les sciences politiques. Ils sont par ailleurs nombreux à avoir étudié les différentes disciplines juridiques : 16 ont déjà fait du droit pénal, 15 du droit privé, 14 du droit public, et 9 du droit de l'exécution des peines. Le droit contentieux judiciaire est cependant nettement moins mentionné (5).

Graphique 4 : Expériences dans l'administration pénitentiaire - Citations (plusieurs réponses possibles)

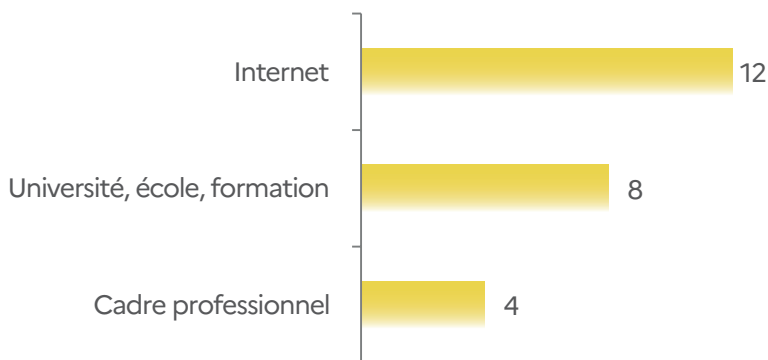


La plupart des auditeurs (14) ont déjà eu au moins une expérience dans l'administration pénitentiaire. Ces expériences se sont principalement déroulées dans le cadre d'un stage (11). Trois personnes ont côtoyé l'AP dans le cadre professionnel et deux au cours de séminaires. Un répondant a eu l'occasion de visiter des établissements pénitentiaires et un autre par le biais d'une activité associative.

Par ailleurs, au moment de leur candidature à la prépa-talents, la plupart des répondants étaient encore en formation (17). Deux étaient en activité professionnelle : l'un travaillait dans la fonction publique territoriale et l'autre dans le privé. Ces expériences ont toutes deux duré 6 mois.

Connaissance de la prépa-talents

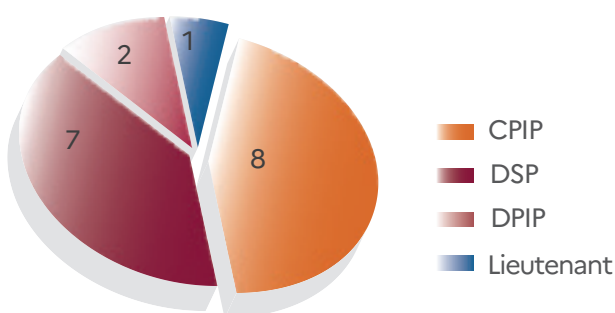
Graphique 5 : Moyens de connaissance de la prépa-talents – Citations (plusieurs réponses possibles)



La première source de connaissance de la classe prépa-talents est internet (12 citations). Suivent l'université, l'école, la formation (8 répondants) puis le cadre professionnel (4 mentions).

Perspectives et attentes vis-à-vis de la formation

Graphique 6 : Principal concours visé par les auditeurs - Effectifs



Le concours le plus visé par les auditeurs est celui de CPIP (8 répondants), suivi de près par celui de DSP (7 mentions). Deux personnes envisagent le concours de DPIP et une mentionne celui de lieutenant.

Graphique 7 : Motivations des auditeurs à l'entrée en formation – Citations (plusieurs réponses possibles)



Les auditeurs souhaitent intégrer l'administration pénitentiaire principalement pour participer à la réinsertion des personnes détenues et à la prévention de la récidive (8 répondants). Ils veulent « *aider les populations à retrouver leur place au sein de la société* », « *en apportant leurs connaissances et visions des choses à l'institution pour essayer d'améliorer les conditions d'incarcération, d'enseignement, d'hygiène* ».

La deuxième motivation des répondants réside dans l'accompagnement des publics en difficulté (7). Ils souhaitent « *aider des populations à (re)trouver leur place au sein de la société* ». Ils envisagent notamment le métier de CPIP, pour « *l'accompagnement dans le parcours d'exécution de peines* » qu'il permet.

Six répondants ont parlé de leur volonté de travailler pour la Justice et le service public, et six citations sont relatives à l'envie d'exercer un métier riche en relations humaines. Les élèves ont également mentionné la « *stabilité professionnelle* » et leur évolution de carrière (5), ainsi que la diversité des missions (5).

Trois citations font référence à la participation à la politique pénale et pénitentiaire, et trois autres à l'intérêt pour le droit et/ou le milieu carcéral.

Enfin, deux auditeurs sont motivés à l'idée de pourvoir un poste à responsabilités, et un élève par le management d'équipe.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :

<http://www.enap.justice.fr/eleves/index.php>

Responsable de l'observatoire : laurent.gras@justice.fr

Chargées d'études : pauline.castaing@justice.fr - cecilia.lagarde@justice.fr

SEPTEMBRE 2021